PRÉFÈTE
DE LA HAUTE-SAVOIE
Liberté
Égalité
Fraternité

Direction départementale
des territoires

Service aménagement, risques
Pôle aménagement

Affaire suivie par :
Virginie Buisson / virginie.buisson@haute-savoie.gouv.fr
Julien Thomas/ julien.thomas@haute-savoie.gouv.fr

La préfète de la Haute-Savoie

à

Madame le Maire
de la commune de Contamine-sur-Arve

Objet : Modification simplifiée n°2 du plan local d'urbanisme de la commune de Contamine-sur-Arve

Le projet de modification simplifiée n°2 du plan local d'urbanisme de votre commune a été notifié et ré ceptionné à la préfecture le 23 octobre 2025.

La procédure de modification simplifiée a pour seul objet la rectification d'une erreur matérielle affectant le règlement graphique du PLU.

Cette correction vise à rétablir la marge de reculement et d'ordonnancement architectural en zone UX2, laquelle avait disparu fortuitement lors de la modification n°2 du PLU approuvée le 15 mai 2025.

Cette procédure permet ainsi de rétablir une prescription préexistante et conforme aux intentions initiales du document d'urbanisme.

En conclusion, j'émets un avis favorable au dossier de modification simplifiée n°2.

Vous veillerez à verser le présent avis au dossier mis à disposition du public.

Le dossier approuvé devra comprendre toutes les pièces modifiées.

Enfin, je vous précise qu'en qualité d'autorité compétente pour publier le PLU, votre commune devra le mettre en ligne sur le géoportail de l'urbanisme (GPU). À cet effet, un compte utilisateur et un code d'accès vous ont été attribués. Il conviendra de vous assurer, au moment du téléversement du PLU sur le GPU, qu'il correspond bien au document opposable papier, et qu'il comportera, notamment, la modifi cation que vous approuverez prochainement.

Mes services restent à votre disposition pour tout renseignement complémentaire.

Pour la préfète et par délégation,
Le chef du service aménagement, risques,

Signature numérique

Copie : Préfecture – DRCL/BAFU ; sous-préfecture de Bonneville